

LEADER 2023-2027

GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS D'EPINAL CŒUR DES VOSGES

Comité de Programmation

COMPTE-RENDU du 04 décembre 2024

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges pour la période de programmation 2023/2027, dûments convoqués par mail le 25 novembre 2024, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, le **mercredi 04 décembre 2024**, à 09h00, à la salle de réunion des Commissions à la Maison de l'Habitat et du Territoire à Epinal.

Au titre du Collège Privé - 11 présents, 10 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Manufacture royale de Bains les bains	Suppléant	BOUVIER Frédéric	08h49	Oui
Association ELISS	Suppléant	COTTEREAU Jacques	08h54	Oui
FBTP Vosges	Titulaire	DORADO Xavier	08h33	Oui
Association Pep Lor'est	Titulaire	KERANGUEVEN Françoise	09h00	Oui
Association "Aux sources de Saône et Meuse"	Suppléant	MUNIERE Jean-Luc	08h41	Oui
Association TZCLD	Suppléant	PAPELIER Christine	08h46	Non
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Titulaire	PIRODDI Béatrice	09h08	Oui
Association du Vieux Châtel	Titulaire	SPERANDIO Perrine	08h47	Oui
Abattoir Adéquat	Titulaire	THIS Kimberly	09h08	Oui
Epinal Golbey Développement	Titulaire	THOMAS Raymond	08h53	Oui
Conseil de développement du PETR	Suppléant	VINCENT Evelyne	08h43	Oui

Au titre du Collège Public - 12 présents, 10 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Suppléant	ARNOULD Nicole	08h37	Oui
Conseil Départemental des Vosges	Titulaire	BOURDON Claude	08h50	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	CHOLEY Bertrand	08h48	Oui
ONF Vosges	Suppléant	DAGUINOT Thimothée	08h54	Oui
Etablissement Public Foncier Grand Est	Titulaire	DECIZE Valérie	08h37	Oui
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	DESVERNES Yves	08h44	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	FOURNIER Michel	08h58	Non
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	GAILLOT Thierry	08h48	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	HAULLER Pascal	08h39	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	LEMESLE Christophe	08h49	Oui

Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	MARCOT Véronique	08h57	Non
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	ROUSSEL Alain	08h45	Oui

Au titre du Collège Privé

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
EHP Roville aux Chênes	Titulaire	DEFAIX Thierry
La ferme Aventure	Titulaire	DUCHENE Denis
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Suppléant	EL AINANI Tarik
Abbaye Notre Dame d'Autrey	Suppléant	GONNET Pascale
FMS C'2ACT	Titulaire	FRANCOIS Géraldine
Association Jardins de Cocagne	Suppléant	LAPORTE Martine
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Suppléant	LORTET Jack
Chambre d'Agriculture des Vosges	Suppléant	RAJOIE Stéphanie
Xylolab	Titulaire	SAJOUS François
Chambre d'Agriculture des Vosges	Titulaire	SAUNIER Lydie
Rambervillers territoire d'entreprises	Suppléant	SOURDOT Jacques
Epinal Golbey Développement	Suppléant	En cours de nomination

Au titre du Collège Public

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	BARBAUX Marc
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	DESTRIGNEVILLE Hervé
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	DULOT Frédéric
ONF Vosges	Titulaire	HORNBECK Hervé
Conseil Départemental des Vosges	Suppléant	JACOTE Eric
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	MICHEL Lucette
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	OZCELIK Mustafa
Etablissement Public Foncier Grand Est	Suppléant	PETIT-FRERE Jess
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	THIERY François
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	TRIBOULOT Franck
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Titulaire	VILLEMIN Yannick
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	VILMAR Patrick

Au titre du Collège Privé

EST ABSENT :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Titulaire	BORENS Michel

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège privé	Collège public	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	10	10	20

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêts, les membres présents dans ce comité de programmation se sont engagés à :

- informer le Président du comité de programmation de tout lien financier, politique, institutionnel, professionnel ou personnel entretenu avec au moins une partie intéressée au projet (un lien est de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du comité de programmation à l'égard de l'opération).
- s'abstenir de formuler un avis et de prendre part au vote lors de la sélection et du vote de l'aide FEADER sur un projet avec lequel leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec une décision du comité de programmation
- traiter de manière confidentielle toutes les informations qui leur sont transmises dans le cadre du comité de programmation et de conserver la confidentialité de toutes les informations dont ils ont connaissance ainsi que des opinions exprimées lors des réunions auxquelles ils assistent ou dans les dossiers qui leur sont remis
- ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au comité de programmation

Le comité de programmation ne peut délibérer que si au moins 8 des membres votants du comité de programmation sont présents.	Nombre de membres présents ayant le droit de vote	Quorum
	20	Atteint

En raison d'une sur-représentativité du collège public (2 voix en plus pour le collège public), le comité de programmation décide, conformément à l'article 5 du règlement intérieur, que Madame MARCOT Véronique et Monsieur FOURNIER Michel, tous deux représentants de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, ne prennent pas part au vote pour l'ensemble des opérations soumises à la sélection. Les décisions sont prises conformément aux modalités mentionnées dans le règlement intérieur.

Au regard des présents, le quorum est atteint, et est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur.

	Nombre à atteindre		Nombre effectif	
Au moins 8 membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	8		20	
Chaque collège à un nombre de votants à parts égales	<i>Collège privé</i>	<i>Collège public</i>	<i>Collège privé</i>	<i>Collège public</i>
	50% des voix délibérantes	50% des voix délibérantes	10	10



Assistent également à la réunion :

- HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Document annexé au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du Comité de Programmation LEADER du 04 décembre 2024 ;
2. Grilles de sélection sur la base desquelles la sélection est opérée avec le récapitulatif de la moyenne par projet ;
3. Fiches descriptives des projets soumis à la sélection du Comité de Programmation.

Monsieur Christophe LEMESLE ouvre la séance à 09h08, et remercie les présents membres du **Comité de Programmation (COPROG) LEADER** pour la période 2023-2027.

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle brièvement que :

- Le nombre de projets présentés en séance a volontairement été réduit afin d'avoir un temps de présentation et des échanges avec le porteur de projet plus long ;
- Il faut juger la pertinence du projet à part entière et non du projet par rapport à un autre ;
- Il est important de bien prendre appui sur la grille d'analyse et la fiche descriptive de chaque projet pour la notation afin d'objectiver l'analyse concernant l'éligibilité du dossier.

1. Introduction

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Introduction
 - Etat d'avancement - consommation enveloppe au stade Sélection
 - Alerte sur la consommation des fiches-actions 1, 2, 3 et 4
2. Phase sélection : Examen des projets pour **sélection**
 - Présentation des projets
 - Notes obtenues
3. Save the date – Escape Game

a. Etat de consommation - consommation enveloppe au stade Sélection

Afin de suivre la consommation de l'enveloppe, sa proportion entre porteurs de projets publics et privés, la répartition géographique des projets, Monsieur Christophe LEMESLE présente une cartographie aux membres. Cette carte présente la situation après le COPROG du 02 octobre 2024 : 64,58% de la maquette est alors fléchée lors de ce COPROG.

Une attention particulière doit être portée aux porteurs de projets privés qui sont sous représentés à ce stade. Deux porteurs de projets privés présentent un projet en **sélection** à ce COPROG. Cela permet de rééquilibrer le ratio.

Monsieur Sylvain MICHEL rappelle que, comme pour la programmation 2014/2022, la vie d'un dossier se résume en 3 étapes non dissociables :



- Stade de la **sélection** : 1ère présentation en COPROG par le porteur de projet, donnant à la notation du projet. Si le projet reçoit une note supérieure à 10, le projet est sélectionné, et peut passer à l'étape suivante. A ce stade, pas d'existence juridique au niveau de la maquette et de l'Autorité de Gestion, puisque les projets sont simplement sélectionnés, et n'ont pas donné lieu à une étape contractuelle (convention juridique) – cette étape permet de faire un tri dans les dossiers qui nous arrivent et où le porteur de projet souhaite présenter son dossier. Considérer cette étape comme une phase de sécurisation des projets.
- Stade de la **programmation** : une fois que le projet a été sélectionné, le porteur de projet peut déposer sa demande d'aide complète accompagnée de toutes les pièces justificatives dans Europac. Après validation en COPROG, c'est l'étape de contractualisation via la convention juridique tripartite entre l'Autorité de Gestion, le GAL et le porteur de projet – comptabilisation dans l'enveloppe du GAL + comptabilise dans la clause de revoyure (partie programmation / engagement).
- Stade **paiement** : Une fois la convention établie, et le projet réalisé (factures payées), le porteur de projet dépose sa demande de paiement – comptabilisation dans l'enveloppe du GAL + comptabilise dans la clause de revoyure (partie paiement).

En résumé, un dossier passé en **sélection** ne vaut pas promesse de subvention. Seule la phase **programmation** vaut engagement des crédits et donc accord de subvention.

Il existe donc un jeu concurrentiel entre les dossiers car seul l'engagement contractuel fait foi auprès de l'Autorité de Gestion Régionale (AGR). La phase **sélection** n'a pas d'existence « légale ».



Ce rappel semble nécessaire suite à plusieurs incohérences constatées auprès des partenaires et porteurs de projet. L'équipe technique du GAL veillera à garder le même code couleur pour plus de pédagogie.

Monsieur Sylvain MICHEL ajoute qu'il faut être attentif à la répartition entre privés et publics. On peut s'améliorer sur le fléchage des porteurs de projet privé.

A ce stade, le cycle de vie d'un dossier est bloqué puisque le logiciel Europac n'est pas encore disponible pour permettre de passer à la phase **programmation**.

Monsieur Raymond THOMAS s'interroge sur le délai de livraison de la totalité du logiciel. Monsieur Sylvain MICHEL explique qu'aucun délai n'est pour l'instant donné par l'Autorité de Gestion Régionale car elle procède notamment à des audits de sécurité des systèmes d'information. Il faut encore attendre, mais la mutualisation du PETR, porteuse du GAL, avec la Ville d'Epinal place le PETR dans un niveau acceptable de sécurité informatique. Les porteurs de projet dont le dossier est à ce stade complet ont eu l'information.

b. Alerte sur la consommation des fiches-actions 1, 2, 3 et 4

Sylvain MICHEL explique qu'à ce jour, les fonds sont insuffisants pour permettre de sélectionner de nouveaux projets pour les 4 premières fiches actions (1, 2, 3 et 4).

Le GAL a alors sollicité l'Autorité de Gestion Régionale pour avoir la démarche à suivre. Une préconisation a ainsi été faite: il faut sélectionner des projets à hauteur des crédits disponibles dans les fiches-actions correspondantes.

Par conséquent, une double procédure équitable est établie par ordre d'arrivée pour :

- Pour sécuriser la **sélection** :
 - Un accusé de sélection a été opéré au porteur de projet ayant déjà déposé dossier permettant d'identifier les projets à présenter en fonction des crédits nouvellement disponibles
 - seront bloqués les nouveaux projets au delà de l'enveloppe affectée. Des mails ont déjà été envoyés aux porteurs de projet concernés – courriers complémentaires signés par le Président du GAL en cours d'envoi. Un avis de « gel » de la programmation pour les 4 premières fiches-actions a été publié le jour du COPROG sur le site internet du GAL.
- Pour sécuriser la **programmation** : les dossiers complets et instruits par l'équipe technique du GAL sont positionnés en liste d'attente, dans l'attente de la livraison intégrale de l'interface Europac.

Aucune question ni remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG.

2. Phase sélection : Examen des projets pour sélection

Monsieur LEMESLE indique que 2 projets sur 1 fiche action sont soumis à sélection lors de cette séance. Les porteurs de projets sont invités à présenter leur projet pendant 10 minutes et ensuite des échanges avec les membres du COPROG.

Monsieur LEMESLE rappelle les rôles de chacun :

L'équipe LEADER analyse le respect de la fiche action concernée, le respect de la stratégie LEADER

Les membres du COPROG évaluent le projet, sa maturité, la réponse aux enjeux du territoire.

Les enjeux sont de permettre un développement local avec un équilibre territorial mais également une sécurisation de la gestion administrative et une consommation de l'enveloppe financière.



NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Hébergement Insolite type sous-marin semi-enterré - Nautilus	
	Porteur de projet : Madame Nathalie PUECH	
	Fiche action concernée : N°3 Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique	
	Présentation : Madame Nathalie & Monsieur Patrick PUECH	
Coût total du projet		79 339,00 €
Montant FEADER sollicité		30 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Terrassement	10 520,00 €
Maçonnerie	41 574,00 €
Isolation	8 746,00 €
Electricité	11 304,00 €
Coupole plexiglas	3 317,00 €
Bâche géotextile	3 878,00 €
TOTAL	79 339,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (37,81%)	30 000,00 €
Autofinancement (58,41%)	46 339,00 €
Conseil Départemental (3,78%)	3 000,00 €
TOTAL	79 339,00 €

Descriptif
Il s'agit de réaliser un hébergement à partir du recyclage de 5 cylindres métallique (2 m de diamètre et plus ou moins 4 m de long) et d'une citerne (2,7 m de diamètre et de 6,5 m de long) reliés entre eux par des couloirs maçonnés. Ces éléments sont restés pendant plusieurs années en bord de route. Il y aura un puits de lumière dans chaque module, ainsi que la présence d'un sauna tonneau intégré à la structure. La décoration sera orientée vers Steampunk afin de se rapprocher de l'ambiance du sous-marin Nautilus du roman de Jules Verne. La structure sera équipée de 2 chambres à lit double, d'une salle d'eau, de WC. La citerne accueillera la cuisine et le salon qui aura un gros hublot d'un mètre de diamètre avec vue sur la nature.
Remarques et questions des participants
Frédéric BOUVIER se questionne sur la sécurité du bâtiment en cas d'incendie, et notamment les issues de secours. Patrick PUECH explique que le bâtiment ne dispose pas d'obligation car l'accueil ne concerne pas plus de 15 personnes. Les pompiers ont appelé lors de l'instruction du permis de construire. Il ajoute également que les hublots présents dans chaque compartiment sont suffisamment gros pour permettre



une évacuation. Chaque compartiment disposera d'une échelle pour permettre l'évacuation.
Conflit d'intérêt
-
Sélection
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.
Résultat du vote
Pour : 17 Contre : 3 Abstention : 0
Le comité de programmation attribue la note de 13,31/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

NUMÉRO 2 - NOTATION -	Projet : Projet gîte 14 personnes au cœur de la forêt Vosgienne
	Porteur de projet : Le Domaine des Graminées
	Fiche action concernée : N°3 Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique
	Présentation : Monsieur Victor TRIBOULOT
Coût total du projet présenté à LEADER 25 986,00 €	
Montant FEADER sollicité 18 709,92 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Menuiserie	10 986,00 €
Achat décoration / aménagement intérieur	15 000,00 €
TOTAL	25 986,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
Région Grand Est / DIR LEADER (18,00%)	4 677,48 €
LEADER (72,00%)	18 709,92 €
Autofinancement (10,00%)	2 598,60 €
TOTAL	25 986,00 €



Descriptif

Nous sommes propriétaires d'un domaine hôtelier situé au cœur des Vosges, dans un environnement naturel exceptionnel, qui propose actuellement 7 cottages avec jacuzzi privatif. Chaque cottage dispose d'une capacité d'accueil de 2 à 4 adultes maximum, permettant ainsi à nos clients de profiter d'une expérience de détente et de tranquillité en pleine campagne.

Cependant, nous avons constaté une forte demande pour l'accueil de plus grandes familles ou de groupes d'amis. Malheureusement, notre capacité d'accueil actuelle ne répondait pas à cette demande croissante. Afin de satisfaire ces besoins et d'améliorer notre offre, nous avons acquis récemment une maison située au cœur de la forêt vosgienne, d'une capacité d'accueil de 14 personnes. Cette maison nécessite une rénovation complète afin de pouvoir accueillir nos clients dans les meilleures des conditions. Les travaux envisagés comprendront la remise en état de l'infrastructure, espaces communs et la mise aux normes des installations pour garantir le confort et la sécurité des visiteurs. Cette rénovation est essentielle pour nous pour garantir l'attractivité de notre domaine. Ce projet contribuera à dynamiser l'économie locale en créant de l'attractivité touristique de notre belle région des Vosges.

Remarques et questions des participants

Perrine SPERANDIO précise qu'elle n'a pas bien compris sur quoi porte la demande d'aide, puisque les cottages et le gîte ont été abordés. Ludmilla HELLOT répond que la demande concerne uniquement le gîte, car le projet répond davantage aux besoins exprimés via la fiche-action 3, notamment sur l'hébergement de groupe. Sylvain MICHEL ajoute que lors du diagnostic effectué pour l'élaboration du programme LEADER, un déficit d'hébergement « qualitatif » de groupe a été identifié – élément notamment remonté par l'office de tourisme de la CAE. De plus, le critère innovation est attribué au gîte puisqu'il s'agit d'un nouvel hébergement.

Alain ROUSSEL demande si la maison juxtapose le domaine des graminées. Victor TRIBOULOT répond que le domaine est situé dans le centre de Jeanménil, alors que le gîte est situé à la sortie de la commune, près du parc de Fraispertuis City.

Véronique MARCOT souligne qu'il s'agit d'un projet très intéressant, et qu'il répond aux demandes du territoire. Elle demande si les dépenses présentées à LEADER sont les dépenses totales. Ludmilla HELLOT précise que pour un souci de simplification (nécessité de justifier par 2 devis toutes dépenses supérieures à 5 000 euros), le GAL n'a retenu que 2 dépenses. Elle demande pour bien cerner le contour des projets d'en présenter le coût total pour disposer d'une lisibilité globale.

Michel FOURNIER demande s'il s'agit uniquement des dépenses présentées à LEADER, et précise qu'il est dommage de ne pas avoir une vue d'ensemble du projet avec tous les postes de dépenses et les coûts. Sylvain MICHEL propose alors de rajouter le plan de financement global :

- Achat de la maison (frais de notaire inclus) : 307 800 €
- Matériaux de rénovation : environ 30 000 €
- Menuiserie : 11 000 €
- Aménagement intérieur et extérieur : environ 17 500 €
- Spa de nage / sauna : 13 000 €

Christine PAPELIER demande si le gîte disposera d'un accès PMR, et s'il existe un partenariat par rapport à une structure de quad. Victor TRIBOULOT précise qu'il s'agit d'une maison ancienne et rénovée sur plusieurs niveaux. 3 marches permettent d'accéder à la maison, donc l'accès PMR ne sera pas possible.



Concernant la location de quad, il s'agit d'une société que nous avons créée. Elle permet de visiter la Région autrement et répond à une demande des clients. Nous proposons également de la location de vélo.

Christophe LEMESLE ajoute qu'il existe un partenariat avec le parc de Fraispertuis CITY, et que le gîte est situé à proximité du sentier VTT géré par le PETR.

Thimothée DAGUINOT demande des précisions sur les matériaux utilisés pour la rénovation. Victor TRIBOULOT répond que la rénovation se fait avec plusieurs matériaux, dont une part importante est du bois.

Xavier DORADO constate sur la vue aérienne que la parcelle est au milieu de la forêt. Il demande s'il existe un chemin d'accès pour les voitures, et s'il s'agit d'un chemin communal ou s'il en est propriétaire. Victor TRIBOULOT répond qu'il s'agit d'un chemin communal qui rejoint la route pour le col de Saint Dié, le parc d'attraction étant de l'autre côté de la route.

Michel FOURNIER ajoute qu'aujourd'hui, un permis de construire ne serait pas délivré sur ce genre de parcelle. Victor TRIBOULOT précise qu'il s'agissait au départ d'une toute petite maison, et qu'elle a été rénovée par extension en 2008.

Frédéric BOUVIER questionne le porteur de projet sur le mode de chauffage. Victor TRIBOULOT informe qu'il s'agit d'un chauffage par géothermie sur la totalité du gîte, sans nécessité d'ajout d'un poêle à bois.

Conflit d'intérêt

-

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 16

Contre : 4

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 13/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

Pour information, Sylvain MICHEL souhaite ajouter une précision concernant le cofinancement régional du DIR LEADER, le dispositif *Accompagnement des projets innovants au titre des démarches LEADER*.

Pour rappel, il s'agit d'un dispositif de la Région Grand-Est permettant d'apporter le co-financement public (pour des porteurs de projet privé) nécessaire au projet visant à être soutenu par le programme LEADER.

Un règlement d'intervention du dispositif permet de rappeler les conditions d'éligibilité – cela permet aux équipes LEADER des GAL (dont celui du PETR d'Epinal) d'accompagner les porteurs de projets sur une base claire.



Le cadre d'intervention du dispositif demande à être précisé, notamment sur les interprétations du règlement d'intervention par les services de la Région et ceux des GAL- point qui est ressorti plus particulièrement la semaine dernière sur un dossier.

Par conséquent, le PETR a sollicité une visio à trois pour voir comment avancer sur le sujet (Direction cohésion des territoires, Direction des fonds européens, PETR Epinal). La volonté est de sécuriser les modalités d'intervention pour les porteurs de projet, mais aussi de sécuriser la communication faite auprès des porteurs de projets, et auprès des membres du COPROG, au regard du rôle d'ambassadeurs du programme LEADER.

Il est demandé pour le moment de ne plus communiquer sur le dispositif auprès des porteurs de projet potentiels.

3. Escape Game

Afin de créer une cohésion entre les membres du COPROG, le GAL a sollicité l'association *Citoyens & Territoires Grand Est* pour organiser une matinée ludique et spécifique pour découvrir et comprendre les fonds européens.

Il aura lieu le 21 janvier 2025 dans un lieu déterminé ultérieurement. Un mail sera envoyé aux membres pour confirmation.

- Programme :
 - 09h30 : accueil des participants (café viennoiseries)
 - 10h00 : **escape game**
 - 11h00 : **présentation ludique des fonds européens avec quizz**
 - 12h00 : fin

À la suite de la présentation des projets, Monsieur Christophe LEMESLE restitue les notes obtenues pour les projets **sélectionnés** ce jour :

	PROJETS	NOTE
1	Hébergement insolite type sous-marin semi-enterré - Nautilus - Madame Nathalie PUECH	13,31/20
2	Projet gîte 14 personnes au cœur de la forêt Vosgienne -Le Domaine des Graminées	13/20

CONCLUSION

2 nouveaux projets présentés sur 2 sont **sélectionnés** et pourront donc, sous réserve de crédits disponibles, bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée, et après **programmation**.

Monsieur Christophe LEMESLE précise qu'avec les 2 projets ayant reçus un avis favorable à ce COPROG, l'ensemble des projets **sélectionnés** depuis le début de la programmation représente 70,16 % de la maquette 2023/2027 (hors fiche-action 6 dédiée au financement des chargées de mission LEADER).

COPROG 04/12												
	Phase SELECTION				Phase PROGRAMMATION				Phase PAIEMENT			
	Montants sélectionnés COPROG	Montants sélectionnés cumulés	Reste pour sélection	Taux de conso	Montants programmés COPROG	Montants programmés cumulés	Reste pour prog	Taux de conso	Montants payables	Montants payables cumulés	Reste à payer	Taux de conso
FA1	0,00	278 999,93	50 686,63	84,63%	-	-	329 686,56	0,00%	-	-	329 686,56	0,0%
FA2	0,00	192 608,19	12 440,77	99,95%	-	-	205 048,96	0,00%	-	-	205 048,96	0,0%
FA3	48 709,92	130 425,92	6 273,39	95,41%	-	-	136 699,31	0,00%	-	-	136 699,31	0,0%
FA4	0,00	10 074,90	154 768,38	6,11%	-	-	164 843,28	0,00%	-	-	164 843,28	0,0%
FA5	0,00	0,00	36 185,11	0,00%	-	-	36 185,11	0,00%	-	-	36 185,11	0,0%
sous-total	48 709,92	612 108,94	260 954,28	70,16%	-	-	872 463,22	0,00%	-	-	872 463,22	0,0%
FA6	0,00	70 780,42	253 295,78	27,94%	-	-	253 295,78	0,00%	-	-	253 295,78	0,0%
TOTAL	48 709,92	682 889,36	513 650,06	60,66%	-	-	1 125 759,00	0,00%	-	-	1 125 759,00	0,0%

Ces présentations n'appellent aucune remarque de la part des membres.

Le prochain Comité de Programmation aura lieu :

Le mercredi 19 mars 2025 à 9h00

et

le mercredi 4 juin 2025 à 09h00

À la Maison de l'Habitat et du Territoire – Epinal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence et de leur contribution durant cette réunion, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges 2023/2027.

La séance est levée à 10h10.

Le Président du GAL,



Christophe LEMESLE